

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 JUIN 2018

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Nombre de membres votants : 24

Titulaires présents :	20
Titulaires représentés :	
Suppléants :	4
Procurations :	0

L'an deux mille dix-huit, jeudi 21 juin 2018 à 17 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Villeneuve-lès-Bouloc sous la présidence de Philippe PETIT, Président.

Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux du Girou :	MM. BOUCHE J., GRANDJACQUOT D., PLICQUE P. VINTILLAS E.
CC du Frontonnais :	MM. CAVAGNAC H., DUPUY D., GALLINARO A., NADALIN D., MIQUEL D., PAPILLAUT P., PETIT Pa., PETIT Ph., VASSAL J-P.
CC des Hauts Tolosans :	Mme AYGAT C. et MM. BOISSIERES J., ESPIE J-C., JANER G., LAGORCEP.
CC Val'Aïgo :	Mme GAYRAUD I. et M. SALIERES J-L.

Délégués titulaires représentés :

CC des Coteaux du Girou :	M. CALAS D. représenté par M. GENEVE J-L. (Suppléant) ; M. CUJIVES D., représenté par M. BLANC Ch. (Suppléant)
CC des Hauts Tolosans :	M. DULONG D. représenté par M. SANCHEZ P. (Suppléant) ; Mme FRAYARD C. représentée par M. ALARCON N. (Suppléant)

Délégués titulaires absents ou excusés :

CC des Coteaux du Girou :	M. ROUMAGNAC L.
CC des Hauts Tolosans :	MM. ANSELME E., CLUZET A., M. ZANETTI L.
CC Val'Aïgo :	MM. DUMOULIN J-M., LAVIGNOLLE V., OGET E.

Délibération n ° 2018 / 20

Objet : Convention partenariale avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne au titre de 2018

Monsieur le Président rappelle aux membres que le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a décidé en 2015 d'apporter un soutien aux territoires.

En effet, la restructuration du territoire Haut-Garonnais avait amené le Conseil Départemental à proposer, dans le cadre de sa mission de solidarité territoriale et d'assistance technique, un nouveau « pacte territorial » se situant à 2 échelles :

- un soutien technique et financier aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR)/SCoT
- des « contrats de territoires » à l'échelle des Communautés de communes

S'agissant du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain, cet appui départemental porte sur :

- une participation aux charges liées à la réalisation du programme de travail du syndicat à hauteur de 25 000 €
- un appui en ingénierie au SCOT par la DDET du Conseil Départemental et l'Agence Technique Départementale (ATD)

Ce soutien sera formalisé par une convention entre le Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, qui en précisera les modalités.

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1^{er} : **D'AUTORISER** le Président à signer la convention partenariale 2018 avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Article 2 : **D'AUTORISER** l'appui en ingénierie pour le suivi, l'évaluation et la révision du SCOT.

Article 3 : **DE SOLLICITER** auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne le versement de la dotation de 25 000 € au titre de 2018.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.**

Pour copie conforme,

Date de la convocation :	12/06/2018
Date d'affichage :	12/06/2018
Certifié exécutoire le :	05/07/2018
Affichée le :	05/07/2018

Philippe PETIT,
Président